



# Les professionnels et la route : quelle connaissance du risque routier de leurs salariés ?

---

Sondage Ifop pour MMA

Contacts Ifop :

Fabienne Gomant / Mathilde Moizo

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

[prenom.nom@ifop.com](mailto:prenom.nom@ifop.com)

Mars 2016



# Sommaire

## 1 - La méthodologie

## 2 - Les résultats de l'étude

- A – Connaissance et politique du risque routier
- B – Actions de prévention du risque routier
- C – Attentes des dirigeants et perspectives

# 1 | La méthodologie

## Etude réalisée par l'Ifop pour MMA

### Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **602** dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés.

### Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.

### Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par téléphone au domicile des personnes interrogées du 23 au 31 mars 2016.

Ont été exclus du champ de l'enquête :

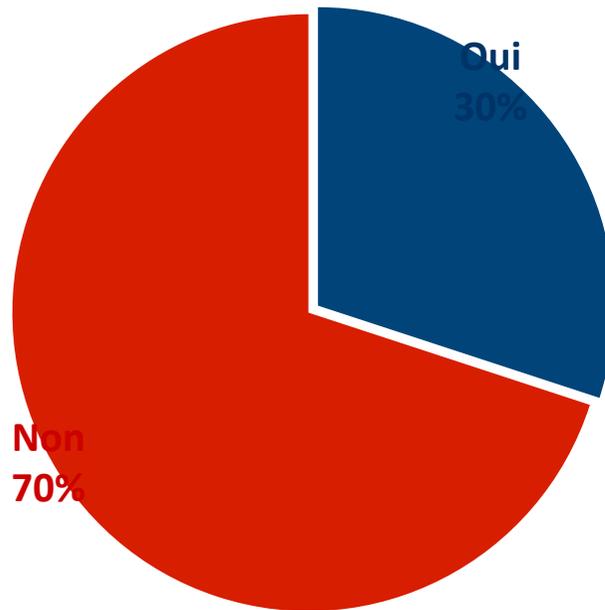
- ✓ les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus...)
- ✓ les indépendants sans salariés
- ✓ les dirigeants d'entreprise dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile-travail

# 2 | Les résultats de l'étude

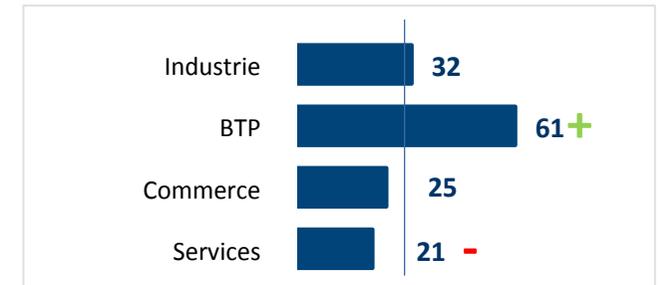
# A | Connaissance et politique du risque routier

# 3 chefs d'entreprise sur 10 mettent à la disposition de leurs salariés un véhicule au nom de l'entreprise

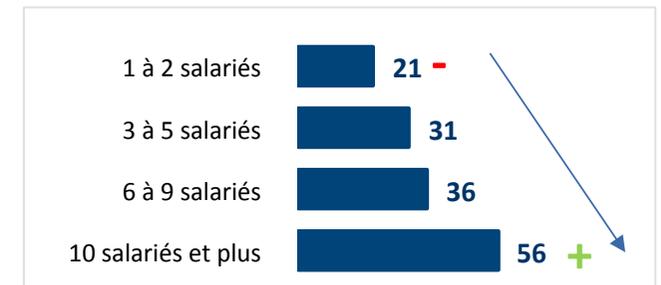
**QUESTION :** Plus précisément, parmi l'ensemble de vos salariés, certains disposent-ils d'un véhicule au nom de votre entreprise ?



### Secteur d'activité



### Taille de l'entreprise

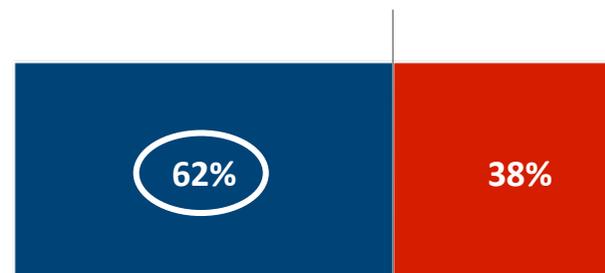




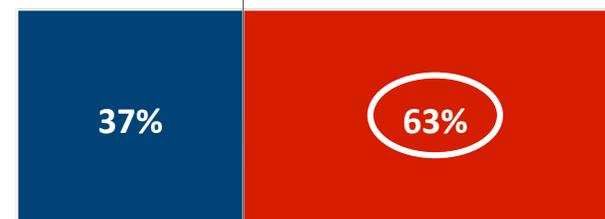
6 dirigeants sur 10 ont conscience de leur responsabilité potentielle lors d'un accident de la route impliquant un salarié dans le cadre de son activité professionnelle et à peine 4/10 s'agissant du trajet domicile-travail

**QUESTION :** A votre avis, un dirigeant d'entreprise peut-il être tenu pour responsable dans les situations suivantes ?

Sur un trajet effectué dans le cadre de son activité professionnelle



Sur son trajet domicile-travail



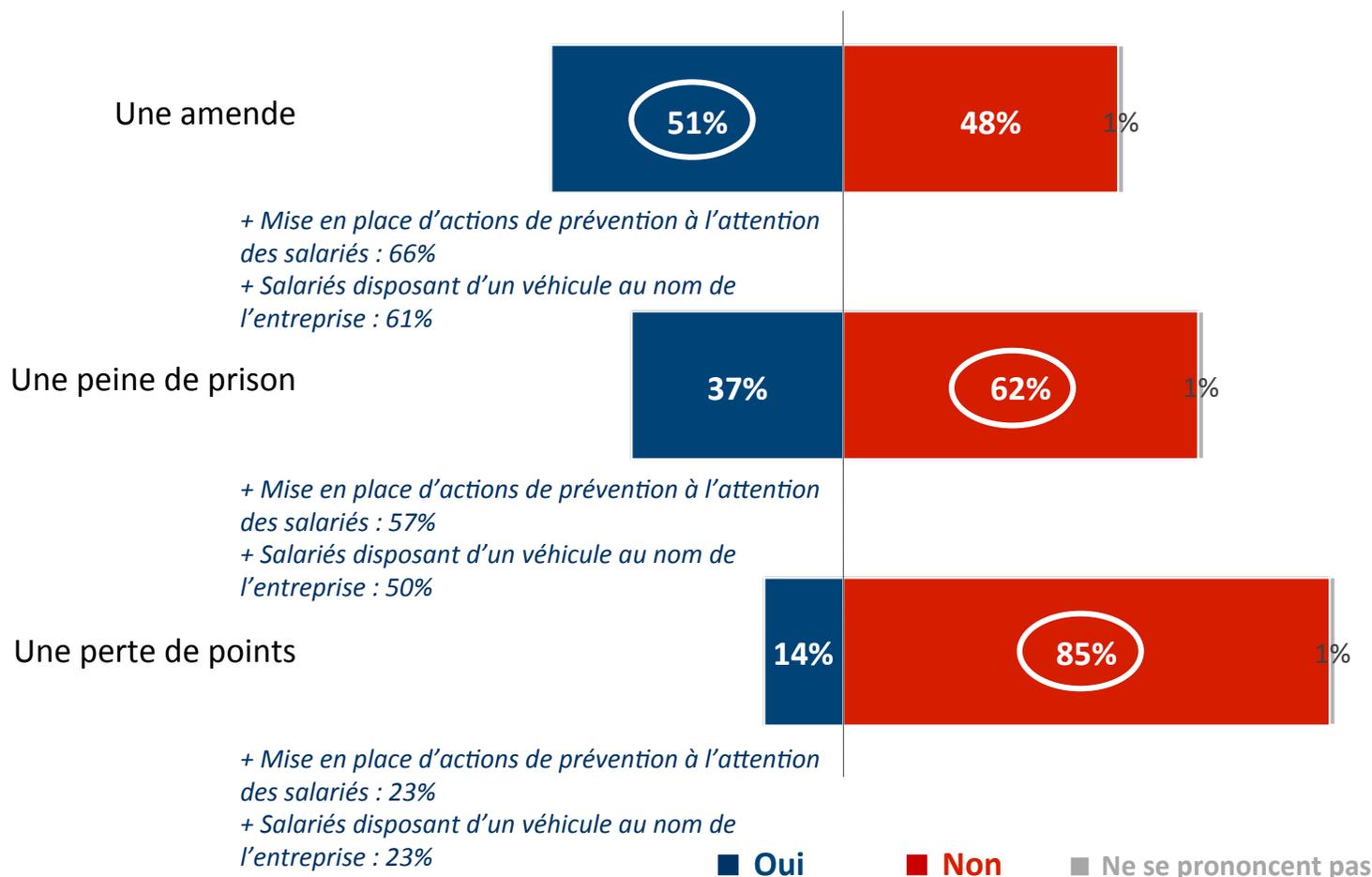
+ Mise en place d'actions de prévention à l'attention des salariés : 50%

■ Oui ■ Non

# Les chefs d'entreprise connaissent globalement mal les sanctions qu'ils encourent en cas d'accident de la route impliquant un de leurs salariés

**QUESTION :** Et quelles-sont, selon vous, les sanctions que vous pouvez encourir, vous personnellement en tant que chef d'entreprise, lors d'un accident de la route impliquant l'un de vos salariés ?

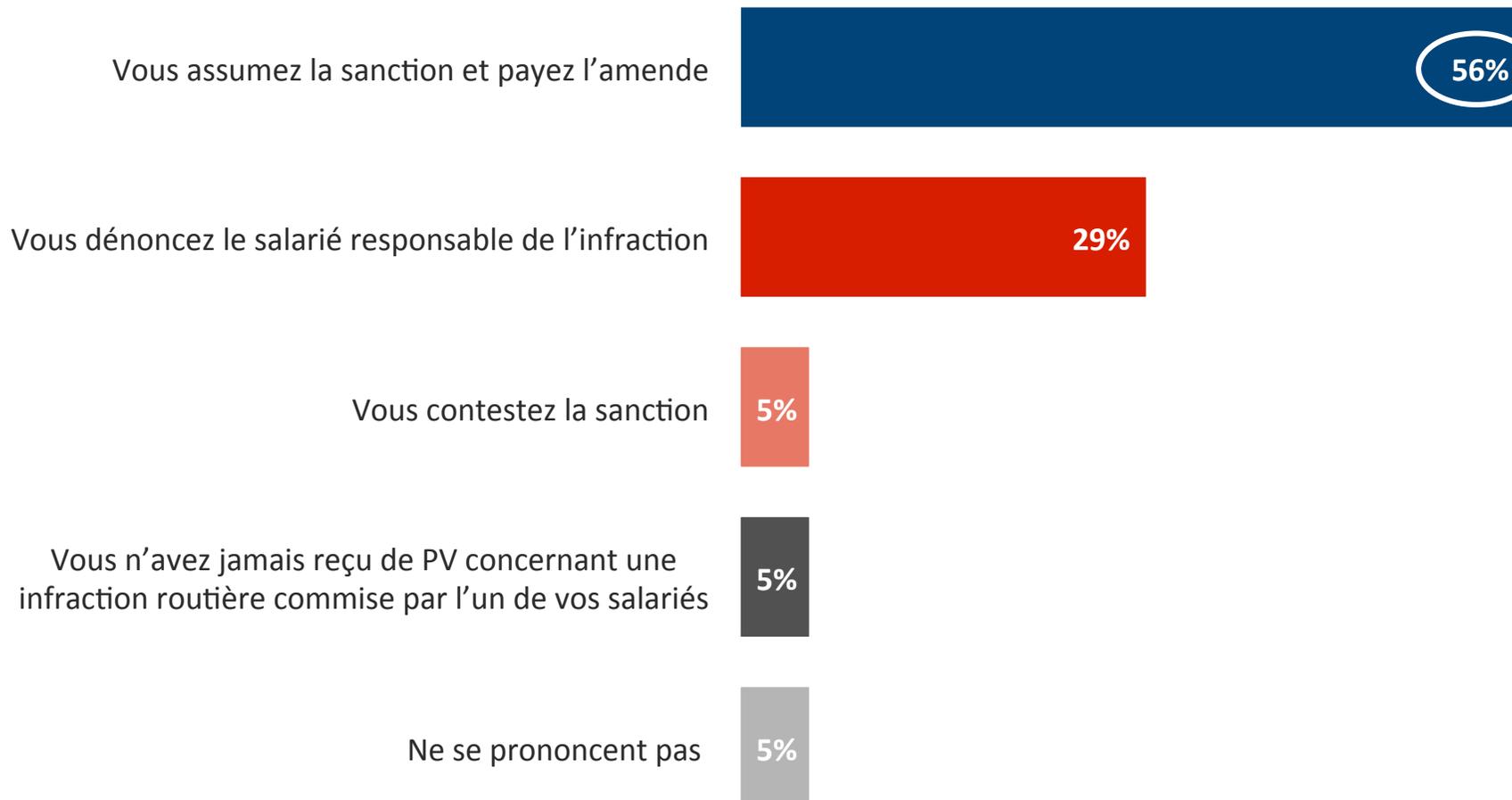
Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui pensent que leur responsabilité peut être engagée lors d'un accident de la route impliquant un de leurs salariés, soit 63% de l'échantillon



# Une propension majoritaire des chefs d'entreprise à assumer les PV pour infraction routière de leurs salariés

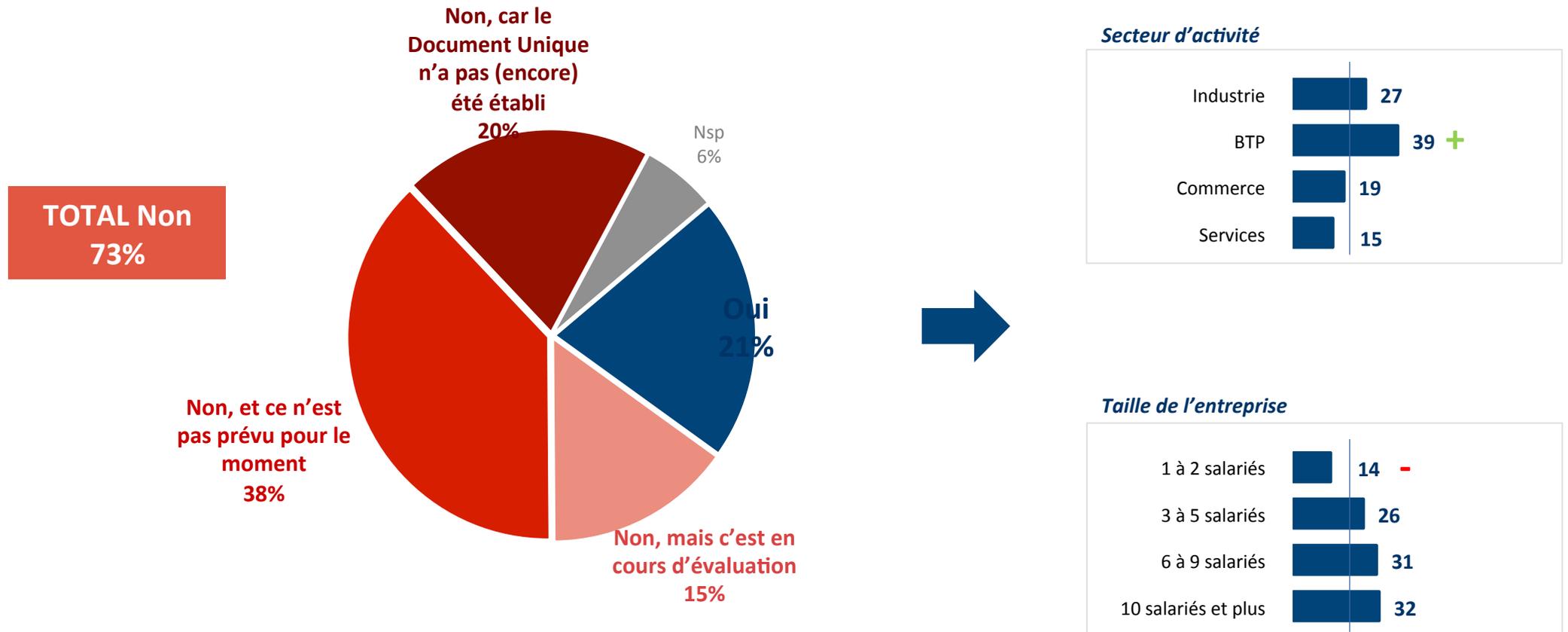
**QUESTION :** Lorsque, en tant que chef d'entreprise, vous recevez un PV (procès verbal) concernant une infraction routière commise par l'un de vos salariés, comment agissez-vous ?

*Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 30% de l'échantillon*



# Seules 2 entreprises sur 10 ont mentionné le risque routier dans leur Document Unique, et la même proportion n'a pas encore établi ce document

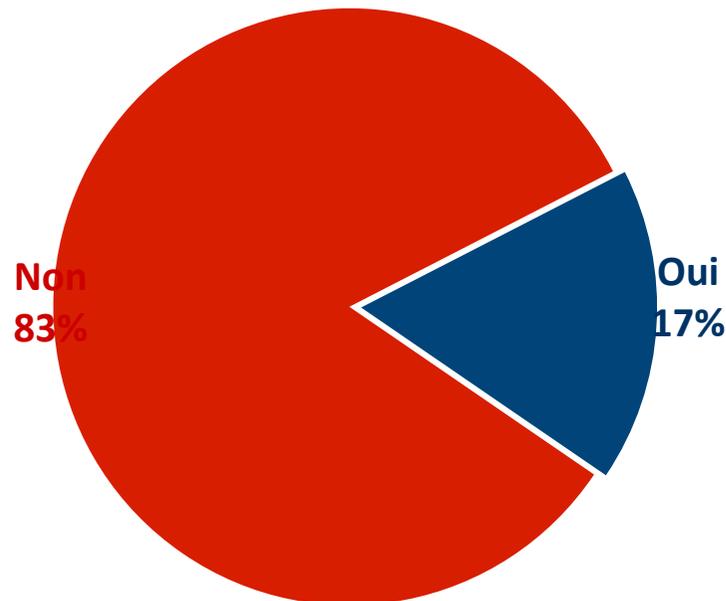
**QUESTION :** Dans votre entreprise, le Document Unique, c'est-à-dire un rapport écrit qui doit rendre compte de votre évaluation des risques pour la santé et la sécurité de vos salariés, fait-il mention des risques routiers encourus par vos salariés ?



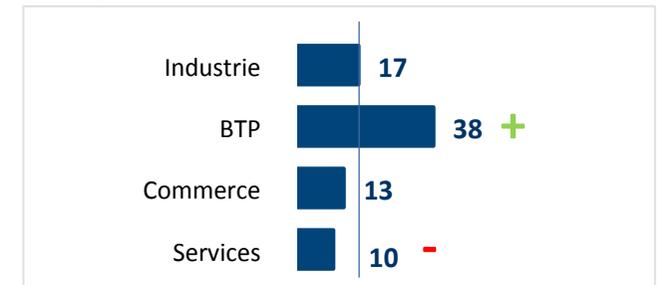
# **B | Actions de prévention du risque routier**

# Moins de 2 entreprises sur 10 ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés...

**QUESTION :** Dans votre entreprise, des actions de prévention du risque routier ont-elles été mises en place à l'attention de vos salariés ?



*Secteur d'activité*



*Taille de l'entreprise*

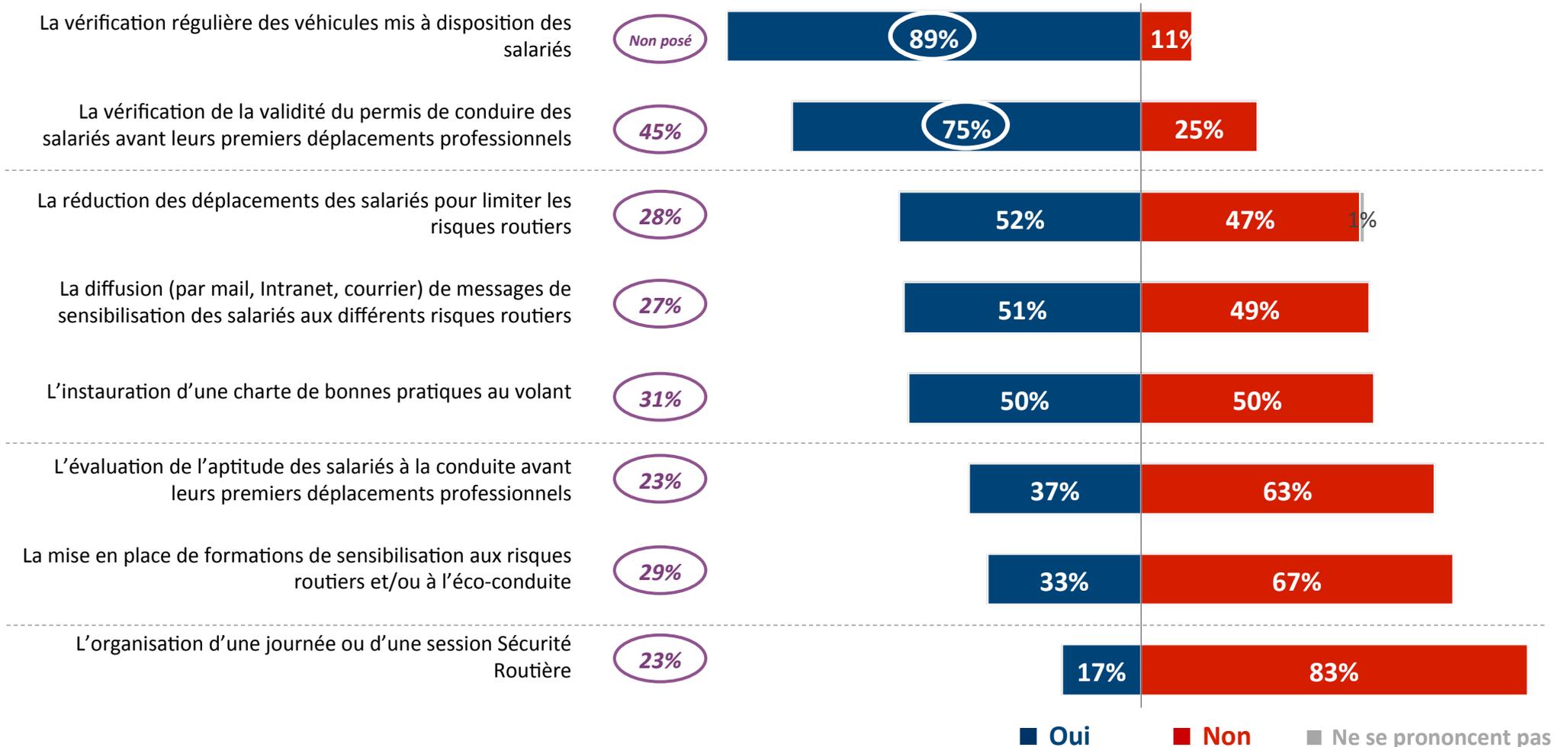


# ... et ce sont le plus souvent des actions concrètes et pratiques qui sont mises en place, moins systématiquement des actions de sensibilisation...

**QUESTION :** Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 17% de l'échantillon

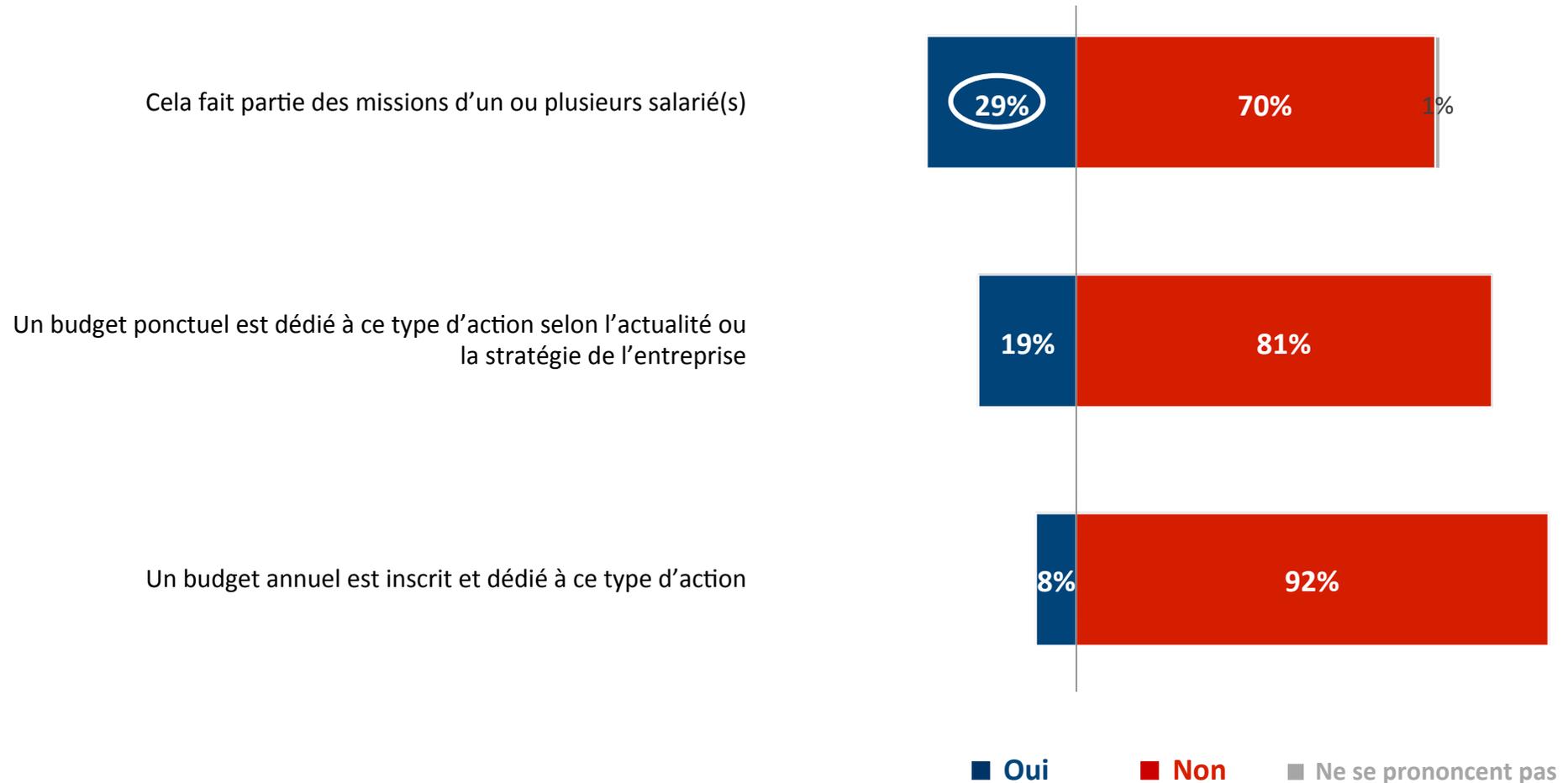
Comparatif « Salariés »  
Mars 2015\*



\* Etude Ifop pour MMA réalisée auprès de 1001 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois\*, extraites d'un échantillon de 2736 personnes représentatif de la population active occupée française, par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 19 mars 2015 selon la méthode des quotas.

**QUESTION :** Parmi la liste suivante, quels sont les moyens humains et/ou financiers dédiés à la sensibilisation au risque routier mis en place au sein de votre entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 17% de l'échantillon



# Les raisons de l'absence d'actions de sensibilisation au risque routier font ressortir le manque d'intérêt pour ce type de risque

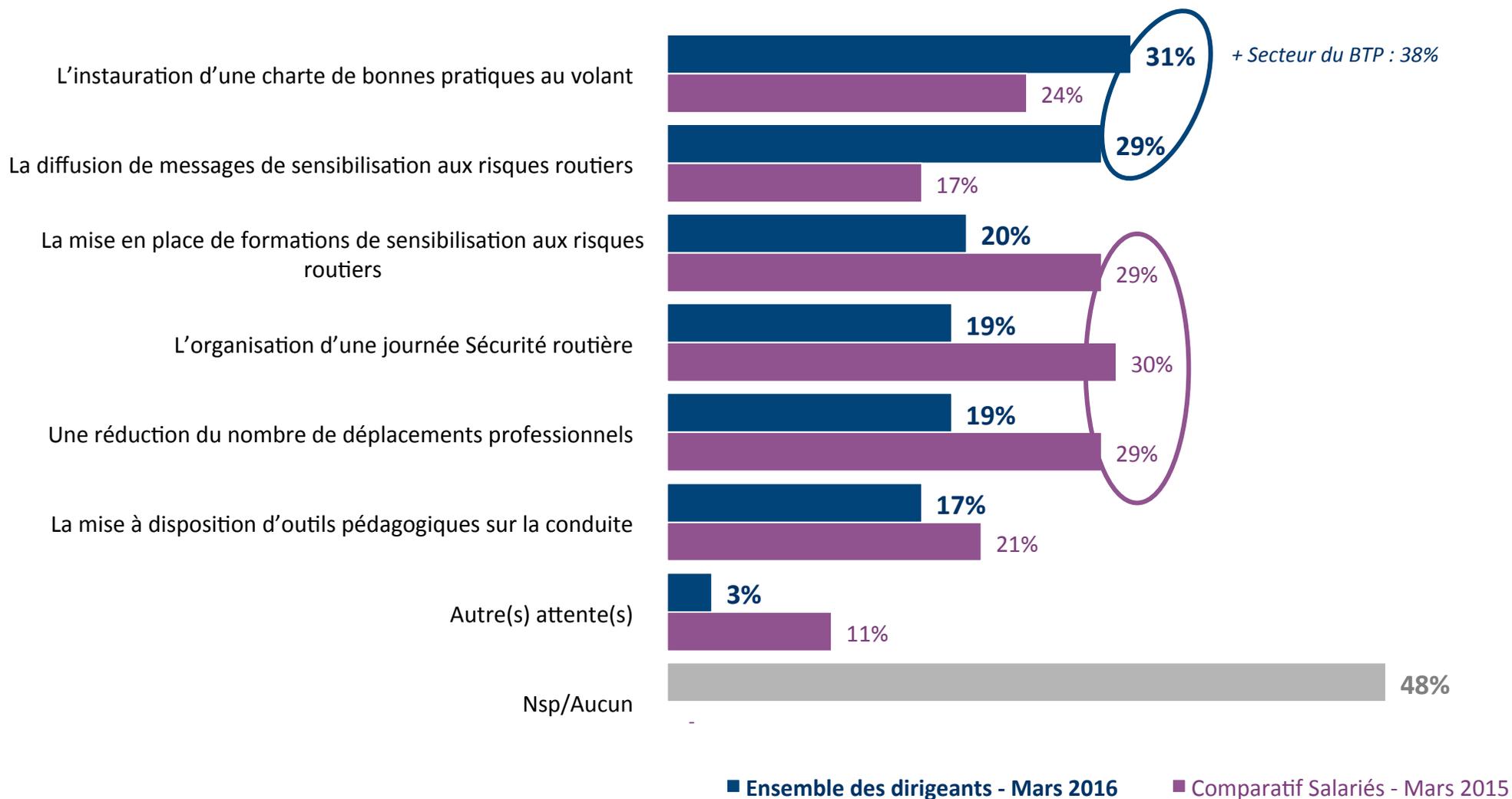
**QUESTION :** Pour quelle raison principale n'avez-vous pas mis en place d'action de sensibilisation au risque routier auprès de vos salariés ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui n'ont pas mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 83% de l'échantillon



# C | Attentes des dirigeants et perspectives

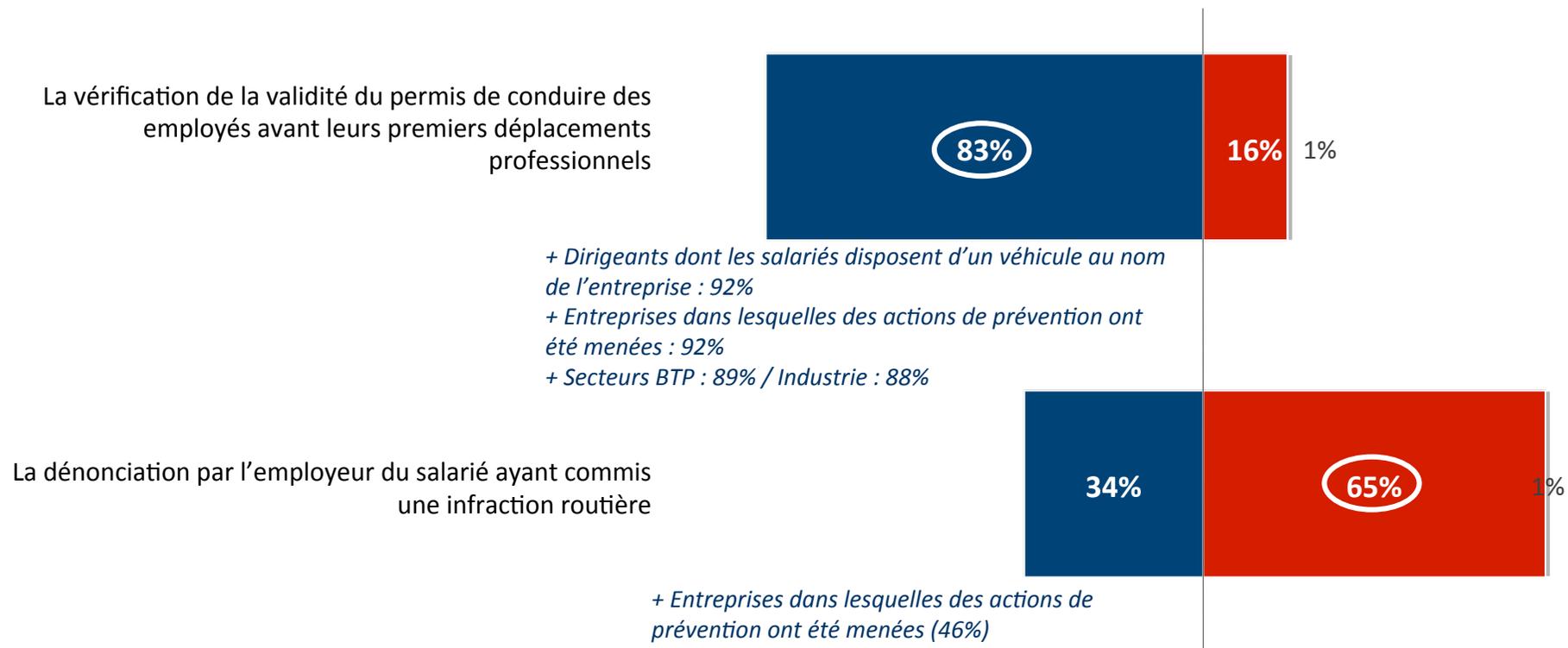
**QUESTION :** D'après vous, quelles sont, parmi la liste suivante, les attentes de vos salariés à votre égard en matière de déplacements professionnels ou de prévention des risques routiers ?



(\*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

# Plus de 8 chefs d'entreprise sur 10 favorables à l'obligation de vérification du permis de conduire de leurs salariés

**QUESTION :** Vous personnellement, êtes-vous plutôt favorable ou plutôt défavorable aux obligations suivantes des employeurs en matière de risque routier ?



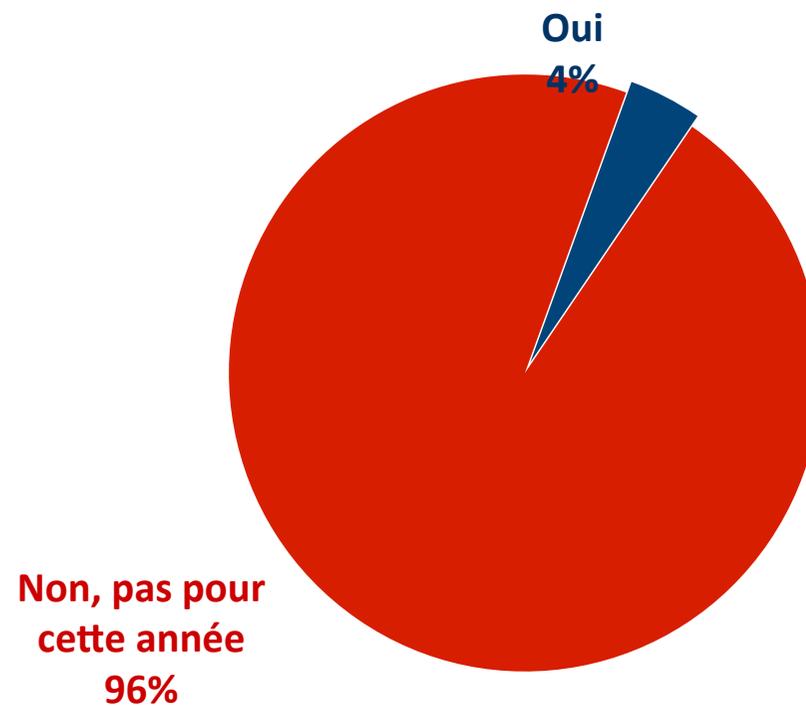
■ Plutôt favorable

■ Plutôt défavorable

■ Ne se prononcent pas

# Moins d'1 chef d'entreprise sur 20 a planifié des actions de sensibilisation au risque routier pour cette année

**QUESTION :** Dans votre entreprise, avez-vous d'ores-et-déjà planifié des actions de sensibilisation au risque routier pour l'année 2016 ?



- + Entreprises dans lesquelles les salariés disposent d'un véhicule de société (10%)
- + Entreprises dans lesquelles des actions de prévention ont déjà été menées (18%)
- + Chefs d'entreprise âgés de moins de 40 ans (8% vs 2% pour les plus âgés)

**QUESTION :** Enfin, en tant que chef d'entreprise, quelles seraient vos attentes en termes d'accompagnement pour mieux prévenir le risque routier au sein de votre entreprise ? (Question ouverte – réponses non suggérées)

## MISE A DISTANCE DU RISQUE ROUTIER



- Les salariés sont responsables, adultes / ils ont le permis (13%)
- Pas ou très peu de déplacements professionnels au sein de l'entreprise, pas de (véritable) risque routier (7%)
- Mes salariés font (seulement) le trajet domicile-travail, (7%)
- Les salariés n'utilisent pas de véhicule professionnel (5%)
- Ce n'est pas mon rôle, ce n'est pas à l'entreprise de s'occuper de ça (5%)
- Ce qui est déjà mis en place me semble suffisant, je dispose déjà de documents (document unique, pénibilité) (5%)
- J'ai (très) peu d'employés, nous sommes une PME / TPE, c'est une petite entreprise familiale (4%)
- Je ne me suis jamais (vraiment) posé la question (4%)
- Les salariés font ce qu'ils veulent, conduisent comme ils veulent, c'est leur vie (privée) (3%)
- On n'en a pas besoin, ce n'est pas important, il y a d'autres priorités pas de (réel) intérêt (3%)
- Je n'ai pas rencontré de problème(s), tout se passe bien (2%)

## SUPPORTS D'INFORMATION



- Une journée / réunion de formation / sensibilisation, un stage (conduite, mise à niveau) (22%)
- Informer les salariés, avoir des documents à leur distribuer (livrets, plaquettes, dépliants) (13%)
- L'envoi de courrier(s) officiel(s) pour sensibiliser les gens, une note officielle, des newsletters (1%)
- Faire une campagne d'information (dans les entreprises) (1%)

## ACTIONS DE PREVENTION



- Dialoguer avec les salariés, les responsabiliser, discuter du risque routier avec eux (interventions extérieures éventuellement) (7%)
- Sensibiliser au respect du code de la route, respect des limitations de vitesse, l'attention à sa conduite, à la route (4%)
- Mettre en place une charte de bonne conduite (3%)
- Vérifier le bon état des véhicules / routes, bien entretenir les véhicules / routes, des équipements fiables (1%)
- Faire / organiser des tests de conduite (1%)

## SUJETS DE SENSIBILISATION



- L'alcool, l'alcoolisme, faire des tests d'alcoolémie, sensibiliser les salariés à la thématique de l'alcool (avant de prendre le volant) (6%)
- La drogue, la drogue au volant, sensibiliser aux drogues (1%)
- Le téléphone portable en voiture, l'oreillette, ne pas téléphoner en conduisant (1%)
- Les médicaments, les risques médicamenteux, sensibiliser les salariés au problème des médicaments (-)

Autres 4%

Rien/Aucun/Nsp 11%

# L'importance du risque routier en termes d'accidents mortels du travail est sous-estimée par les chefs d'entreprise comme par les salariés

**QUESTION :** Et pour terminer, selon vous, le risque routier professionnel (c'est-à-dire les accidents survenus lors de trajets professionnels) est-il ... ?

